

Quand le socle disparaît au profit des fondamentaux : JM Blanquer réorganise le ministère

2-3 minutes

Un décret et son arrêté d'application publiés au JO du 30 juin réorganisent le ministère de l'éducation nationale. De ce jeu de tiroirs administratifs résulte la mise en sommeil du socle commun au bénéfice des savoirs fondamentaux et une modification en profondeur de la Direction du numérique pour l'éducation.



Il y a des mots qu'on oublie dans cette réorganisation du ministère ou qu'on n'aime plus trop. Le mot oublié c'est SIRHEN, un dispositif de paye des personnels qui disparaît carrément de l'organigramme du ministère après avoir coûté en vain plus de 500 millions.

La nouvelle organisation du ministère renforce les services du Secrétaire général qui est renforcé des questions de sécurité des établissements et de la protection des données. A la DGRH, une sous direction de la formation, des parcours professionnels et des relations sociales s'ajoute à celle du recrutement. Elle "coordonne la définition des besoins en matière de formation".

Mais la principale modification est la disparition administrative du socle commun avant peut-être sa sortie du code de l'Education. A la Dgesc, "la sous direction du socle commun" est carrément remplacée par "la sous direction des savoirs fondamentaux et des parcours scolaires".

Par contre les "relations entre le système éducatif et les acteurs économiques" font leur entrée à la sous direction des lycées, en accord avec la politique ministérielle.

Enfin la Direction du numérique éducatif est totalement réorganisée. Le rapport de la Cour des comptes publié par le Café pédagogique le demande. Le ministère s'exécute. Le directeur se

voit adjoindre un sous directeur. La notion de service public du numérique éducatif ne disparaît pas mais apparaît à un niveau inférieur.

[Le décret](#)

[Le décret de 2014](#)

[L'arrêté](#)

[L'arrêté de 2014](#)